



Primes impayées par erreur depuis 2 ans

Par **gagou62**, le **21/03/2008** à **21:23**

bonsoir, j'ai depuis le mois d'octobre un nouveau chef de rayon qui avait précédemment le même poste que moi dans la même enseigne mais dans un magasin qui dégageait moins de CA. lors d'une conversation sur mes fonctions dans le rayon il m'apprend que je dois m'occuper du SAV, que c'est dans ma nouvelle grille de rémunération de janvier 2006 et que nous avons eu une réunion à ce sujet entre les chefs de rayon, les vendeurs concernés et la direction. (réunion ou mon ancienne chef et moi n'avions pas été conviées!!)nil en parle alors à la chef comptable et au directeur qui retrouve dans le dossier des salaires cette grille de rémunération et s'aperçoit que ça n'avait pas été appliqué par l'ancien chef comptable)nils mettent en place cette rémunération qui est mon dû en janvier 2008.rnj'ai fait le calcul depuis janvier 2006, je perd environ 6000€ + mes primes quadrimestrielles qui sont indexées sur les salaires + la RSP et interressement entreprise.rnmon chef a lancé la question sur la rétroactivité des salaires, le directeur a répondu que pour une femme je gagnais assez comme ça que je n'avais pas à me plaindre. rncomment dois je m'y prendre pour récupérer cette somme, de plus je suis la seule "vendeuse" à ce poste sur une quinzaine de magasin du groupe, n'y aurait il pas de la discrimination!!

Par **citoyenalpha**, le **22/03/2008** à **15:54**

Bonjourrrnla modification de la grille des salaires s'applique de droit à tout le personnel placé sous la convention.rnrnEn conséquence il convient de vérifier la date d'entrée en application de la nouvelle grille des salaires et d'en demander par lettre recommandée avec accusé de réception la rétroactivité du paiement des sommes dûes.rnrnA défaut vous pourrez saisir le conseil des prud'hommes afin de faire valoir vos droits.rnrnPensez à noter sur un cahier les dates heures propos directives qui ne pourraient faire l'objet de poursuite pour harcèlement

moral ou en cas de licenciement abusif.rnrnRestant à votre disposition.